

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

I. Généralités / General

1. L'offre concerne les commerçants au sens du Code du commerce allemand, aux personnes morales de droit public et aux fonds spéciaux de droit public. Les conditions générales suivantes s'appliquent exclusivement aux biens et services. Aucune condition d'achat complémentaire ou contraire du client ne prévaut, sauf si Passavant-Geiger les accepte par écrit dans un cas particulier. La livraison de marchandises, la prestation de services ou la réception de paiements sans réserve ne peuvent en aucun cas être interprétées comme une acceptation de conditions générales contraires. Le contrat prend effet dès la confirmation de la commande (AR) par écrit par Passavant-Geiger. Le contrat est également conclu si Passavant-Geiger exécute la commande.
 2. Passavant-Geiger se réserve la propriété et les droits d'auteur sur toutes les informations et tous les documents fournis au client dans le cadre de la relation contractuelle, par exemple les échantillons, les maquettes, les devis, les plans, les illustrations techniques, ainsi que les informations de nature matérielle et immatérielle, y compris sous forme
1. The offer is directed toward merchants within the meaning of the German Commercial Code, public law legal entities and special funds under public law. The following Terms and Conditions apply to the goods and services exclusively. No supplementary or contrary Terms of Purchase of the customer shall apply, unless Passavant-Geiger agree to them in writing in an individual case. Delivery of goods, performance of services or receipt of payments without reservation cannot be interpreted as acceptance of contrary Terms and Conditions. A contract shall come into force upon order confirmation in text form by Passavant-Geiger. A contract shall also come into existence if Passavant-Geiger fulfill the order.
 2. Passavant-Geiger shall reserve ownership and copyrights of all information and documents provided to the customer during the contractual relationship, e.g. samples, models, cost estimates, drawings, technical illustrations, information of a corporeal and incorporeal nature, including in electronic form; they may not be made accessible to third parties.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

3. En cas de divergence d'interprétation, de conflit ou d'incertitude entre la version française et la version anglaise des présentes Conditions Générales, **la version anglaise prévaudra.**
3. In the event of any discrepancy, conflict or ambiguity between the French and English versions of these Terms and Conditions, **the English version shall prevail.**

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

II. Prix et conditions de paiement / Prices and Payment Terms

1. Les prix catalogue s'entendent hors frais de transport, droits de douane, taxes d'importation, assurance, TVA légale, emballage et autres frais annexes. La marchandise est emballée selon les usages du commerce, dans la mesure où cela est jugé nécessaire selon notre appréciation raisonnable. Les frais de montage, d'installation et de mise en service des systèmes seront facturés sur la base des coûts réels.
 2. Si le délai de livraison des marchandises ou d'exécution des prestations est supérieur à trois mois à compter de la signature du contrat, Passavant-Geiger est en droit – après en avoir informé le client en temps utile et avant la livraison ou l'exécution – d'ajuster, dans une mesure raisonnable, le prix des marchandises ou des services convenu lors de la signature du contrat, frais de transport compris, afin de refléter l'évolution des coûts échappant au contrôle de Passavant-Geiger (par exemple, coûts des matières premières, fluctuations des taux de change, modifications des droits de douane et des taxes). Pour les contrats-cadres contenant des accords sur les prix, le délai de trois mois commence à partir de la signature du contrat-cadre.
 3. Sauf convenance contraire, le client doit payer le montant dû dans les 30 jours suivant la réception de la facture. Après l'expiration de ce délai, le client
1. It is understood that the list price does not include shipping, customs duties, incidental import duties, insurance, statutory VAT, packaging and other incidental costs. The goods shall be packaged in the standard commercial manner as deemed necessary at our reasonable discretion. The costs of assembly, installation and start-up of systems based on actual costs will be charged.
 2. If the deadline for delivery of goods or performance of services is more than three months after the signing of the contract, Passavant-Geiger shall be entitled – after informing the customer in due time and before delivery or performance – to adjust the price of goods or services agreed upon at the signing of the contract, including shipping, to a reasonable extent to reflect cost developments outside of Passavant-Geiger control (e.g. input costs, exchange rate fluctuations, changes in customs duties and fees). For master agreements containing price agreements, the three-month period shall commence with the signing of the master agreement.
 3. Unless otherwise agreed, the customer must pay the amount owed within 30 days after receipt of the invoice. After the expiration of this

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026) Passavant-Geiger GmbH

sera en défaut sans avertissement. Le montant facturé est payable strictement net sans déduction.

deadline, the customer shall be in default without a warning. The amount invoiced is payable strictly net without deduction.

4. En cas de retard de paiement, Passavant-Geiger est en droit de réclamer des intérêts moratoires au taux légal ainsi que des frais d'un montant de 40,00 EUR à compter de la date d'échéance. Cette disposition s'applique également si la créance concerne un acompte ou tout autre paiement échelonné. Le montant forfaitaire cité au début sera imputé sur les dommages-intérêts dus, dans la mesure où ceux-ci résultent de frais de procédure. Cela n'affecte pas le droit de réclamer des dommages-intérêts plus élevés pour retard de paiement. La réception du paiement (date de valeur du crédit sur notre compte bancaire) est déterminante pour établir le respect des délais de paiement.
4. In the event of a delay in payment Passavant-Geiger is entitled to claim default interest at the statutory rate as well as fees in the amount of EUR 40.00 as of the due date. This shall also apply if the claim for payment is an advance payment or other payment by installments. The lump sum pursuant to sentence 1 shall be credited against any damages owed to the extent that the damages are due to costs of legal action. This shall not affect the right to claim higher damages for default. Receipt of the payment (value date of the credit to our bank account) shall be decisive for determining the timeliness of payments.
5. Le client dispose d'un droit de compensation uniquement dans la mesure où ses contre-prétentions sont incontestées ou ont été constatées par un jugement déclaratoire, ou si elles constituaient initialement une créance de paiement en nature dans le cadre d'une relation réciproque et ont été ultérieurement transformées en une demande de dommages-intérêts. Le client ne dispose d'un droit de rétention que s'il découle de la même transaction juridique.
5. The customer shall have the right to set off counterclaims only to the extent that its counterclaims are undisputed or recognized by declaratory judgment or if they initially existed as a claim for payment in kind in a reciprocal relationship and were later converted into a claim for damages. The customer shall only have a right of withholding based on the same legal transaction.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

III. Livraison, transfert des risques, réception, assurance / Delivery, Transfer of Risk, Acceptance, Insurance

1. Sauf accord contraire entre les parties, la livraison s'effectue départ usine (ex works), qui constitue également le lieu d'exécution de la livraison et de toute prestation ultérieure. À la demande et aux frais du client, la marchandise sera expédiée vers une autre destination (vente avec livraison vers un lieu autre que le lieu d'exécution). Sauf accord contraire, Passavant-Geiger est en droit de déterminer elle-même les modalités de livraison (notamment le transporteur, l'itinéraire de transport et l'emballage). Les livraisons partielles et les factures correspondantes sont autorisées, sauf si elles sont inacceptables pour le client.
 2. Les risques de perte accidentelle, de détérioration accidentelle, d'endommagement ou de destruction, ainsi que de retard de livraison par des tiers, sont transférés vers le client dès le chargement dans l'entrepôt de Passavant-Geiger ou, si l'objet de la livraison ne peut ou ne doit pas être chargé, dès la mise à disposition de l'objet de la livraison et l'envoi de l'avis de mise à disposition. Même en cas de livraisons partielles ou si Passavant-Geiger a pris en
1. Unless otherwise agreed by the parties, delivery shall be ex works, which shall also be the place of performance for delivery and any subsequent performance. At the request and at the cost of the customer the goods shall be sent to another destination (sale by delivery to a place other than the place of performance). Unless otherwise agreed, Passavant-Geiger is entitled to determine the means of delivery itself (in particular the carrier, transportation route and packaging). Partial deliveries and corresponding invoices are permitted unless they are unreasonable for the customer.
 2. The risk of accidental loss, accidental deterioration, damage or destruction as well as delayed delivery by third parties shall pass to the customer upon loading in Passavant-Geiger's warehouse or, if the delivery item cannot or shall not be shipped, upon provision of the delivery item and dispatch of the notice of readiness for delivery, even if partial deliveries are made or Passavant-Geiger has taken on further services, e.g. dispatch, delivery and installation. If by way of derogation it is agreed that the risk

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

charge des prestations supplémentaires, par exemple l'expédition, la livraison et l'installation. Si, par dérogation, il est convenu que le risque est transféré lors de la réception et de l'expédition, ou si la réception est retardée ou n'est pas effectuée en raison de circonstances dont Passavant-Geiger n'est pas responsable, le risque est transféré au client à compter de la date à laquelle l'avis d'expédition ou de mise à disposition pour réception est donné.

3. Passavant-Geiger s'engage à souscrire une assurance à la demande et aux frais du client. Sauf accord contraire, Passavant-Geiger assurera les marchandises dès leur expédition contre le vol, la casse, l'incendie, les dégâts des eaux et tout autres dommages, selon ses conditions habituelles et aux frais du client

will pass upon acceptance and dispatch or acceptance is delayed or not executed due to circumstances for which Passavant-Geiger is not responsible, the risk shall pass to the customer as of the date on which notice of dispatch or readiness for acceptance is given.

3. Passavant-Geiger undertakes to take out insurance at the request and at the cost of the customer. Unless otherwise agreed, Passavant-Geiger shall insure the goods upon dispatch against theft, breakage, fire, water and other damage on Passavant-Geiger's usual terms at the cost of the customer.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

IV. Période de livraison, retard / Delivery Period, Delay

1. Le délai de livraison est fixé dans les contrats conclus entre les parties contractantes. Le respect du délai de livraison par Passavant-Geiger dépend des réponses à toutes les questions commerciales et techniques entre les parties contractantes, de l'exécution par le client de toutes les obligations qui lui incombent, telles que la fourniture des certificats ou agréments officiels requis, l'approbation des plans d'installation ou le versement d'un acompte. Si tel n'est pas le cas, le délai de livraison pourra être prolongé en conséquence. Cette disposition ne s'applique pas si Passavant-Geiger est responsable du retard.
2. Le délai de livraison est considéré comme respecté lorsque la marchandise a quitté l'usine de Passavant-Geiger ou si un avis de mise à disposition a été donné avant expiration. Si une réception est prévue, la date de réception convenue ou, à défaut, l'avis de mise à disposition fait foi, sauf en cas de refus justifié de la réception.
3. Si l'expédition ou l'acceptation de la livraison est retardée pour des raisons imputables au client, il sera facturé des coûts résultant du retard ou au moins 1 % du montant de la facture pour chaque mois de retard. Le client reste en droit de prouver que Passavant-
1. The delivery period shall be determined in the agreements between the contracting parties. Passavant-Geiger's compliance with the delivery period shall depend upon all commercial and technical issues having been clarified between the contracting parties and the customer having performed all obligations incumbent upon it, such as furnishing the required official certificates or approvals, approving installation drawings or making an advance payment. If this is not the case the delivery period shall be extended appropriately. This shall not apply if Passavant-Geiger is responsible for the delay.
2. The delivery period shall be deemed complied with if the delivery item has left Passavant-Geiger's factory or notice of readiness for dispatch has been given before it expires. If acceptance is to take place, the agreed acceptance date or alternatively the notice of readiness for dispatch shall be decisive except in the case of justified refusal of acceptance.
3. If dispatch or acceptance of the delivery item is delayed for reasons for which the customer is responsible, it shall be charged for the costs arising as a result of the delay or at least 1% of the invoice amount for each month of the delay. The customer shall

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026) Passavant-Geiger GmbH

Geiger n'a subi aucune perte à la suite du retard ou a subi des pertes

nettement inférieures à la charge forfaitaire encourue.

4. Le client peut résilier le contrat si l'exécution de l'ensemble de la prestation devient définitivement et irrémédiablement impossible pour Passavant-Geiger avant le transfert du risque. Le client peut en outre résilier le contrat si l'exécution d'une partie de la livraison d'une commande devient impossible et s'il a un intérêt légitime à refuser la livraison partielle. Si tel n'est pas le cas, le client est tenu de payer le prix contractuel correspondant à la livraison partielle. Il en va de même en cas d'impossibilité de la part de Passavant-Geiger. La section VII (2) s'applique pour le reste.
5. Si une impossibilité ou une incapacité survient pendant un retard d'acceptation ou si le client est seul responsable de ces circonstances, il reste tenu de fournir la contrepartie.
6. Si Passavant-Geiger ne s'acquitte pas de ses obligations pour des raisons qui lui sont imputables, le client doit lui accorder par écrit un délai supplémentaire raisonnable pour l'exécution, qui est généralement de deux semaines. À la demande de Passavant-Geiger, le client doit indiquer dans un délai raisonnable s'il

remain entitled to prove that Passavant-Geiger has not incurred

any losses at all as a result of the delay or has incurred losses that are significantly lower than the flat-rate charge incurred.

4. The customer may withdraw from the contract if performance in its entirety becomes finally and conclusively impossible for Passavant-Geiger prior to the transfer of risk. The customer may furthermore withdraw from the contract if execution of part of the delivery of an order becomes impossible and it has a justified interest in refusing the partial delivery. If this is not the case the customer must pay the contract price attributable to the partial delivery. The same shall apply in the case of inability on the part of Passavant-Geiger. Section VII (2) shall apply in other respects.
5. If impossibility or inability occurs during a delay in acceptance or the customer is solely responsible for such circumstances it shall remain obligated to provide consideration.
6. If Passavant-Geiger do not perform for reasons that are Passavant-Geiger responsibility, the customer shall provide Passavant-Geiger with a reasonable grace period for performance in text form, which shall generally be two weeks. At Passavant-Geiger request, the customer shall state within a reasonable period of time whether it will rescind the contract

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

résilie le contrat en raison du retard et/ou s'il réclame des dommages-

due to the delay and/or demand compensatory damages in lieu of

intérêts en lieu et place de l'exécution, ou s'il continue d'exiger l'exécution.

performance or if it will continue to insist on performance.

7. Si un délai d'exécution convenu n'est pas respecté pour des raisons dont Passavant-Geiger n'est pas responsable, si malgré ses efforts pour s'assurer un approvisionnement adéquat, Passavant-Geiger n'a pas été livrée, n'a pas été livrée correctement ou n'a pas été livrée dans les délais, les délais de livraison pourront être prolongés de manière raisonnable. Si Passavant-Geiger a informé le client de l'empêchement à l'exécution et que cet empêchement n'est pas de nature purement temporaire, Passavant-Geiger est en droit de résilier le contrat, en tout ou partie, pour la partie qui reste à exécuter.

7. If an agreed-upon performance deadline is missed for reasons for which Passavant-Geiger is not responsible because, despite seeking proper congruent coverage, Passavant-Geiger were not supplied, not properly supplied or were not supplied in due time, the delivery periods shall be reasonably extended. If Passavant-Geiger has informed the customer about the impediment to performance and the impediment is not merely temporary in nature, Passavant-Geiger shall be entitled to withdraw the contract, in whole or in part, due to the part thereof that remains unfulfilled.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026) Passavant-Geiger GmbH

V. Réserve de propriété / Retention of Title

1. Passavant-Geiger se réserve la propriété de la marchandise livrée jusqu'au paiement intégral et sans condition de toutes les créances issues de la relation commerciale.#
 2. Tant que la créance n'aura pas été intégralement réglée, le client ne pourra disposer des marchandises (sous réserve de propriété) qu'avec l'accord préalable de Passavant-Geiger. Le client est tenu d'informer sans délai Passavant-Geiger par écrit si des tiers tentent de saisir les marchandises sous réserve de propriété.
 3. Si les biens soumis à la réserve de propriété sont transformés ou traités par le client, la réserve de propriété de Passavant-Geiger s'étend intégralement au nouveau produit. Si le client transforme, combine ou mélange ces marchandises avec des produits de tiers, Passavant-Geiger acquiert la copropriété du produit résultant dans la proportion de la valeur facturée des marchandises de Passavant-Geiger par rapport à celle des produits de tiers utilisés par le client au moment de la transformation, de la combinaison ou du mélange.
 4. Si le client combine ou mélange des marchandises sous réserve de propriété avec un bien principal lui appartenant, il cède par la présente à Passavant-Geiger ses droits sur le
1. Passavant-Geiger shall reserve title to the delivery item until full and unconditional payment of all claims arising from the business relationship.
 2. Until the secured claim has been paid in full, the customer may only dispose of goods subject to retention of title with Passavant-Geiger prior consent. The customer shall promptly inform Passavant-Geiger in text form if and to the extent that third parties attempt to attach goods subject to retention of title.
 3. If goods subject to retention of title are treated or processed by the customer, Passavant-Geiger retention of title shall extend to the new item in its entirety. If the customer processes, combines or mixes such goods with third-party products, Passavant-Geiger shall acquire co-ownership of the resulting product in the ratio of the invoiced value of Passavant-Geiger goods to that of the third-party products utilized by the customer at the time of the processing, combination or admixture.
 4. If the customer combines or mixes goods subject to retention of title with a main item belonging itself, the customer hereby transfers its rights in the resulting new item to Passavant-

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026) Passavant-Geiger GmbH

nouveau bien ainsi créé. Si le client combine ou mélange des marchandises sous réserve de propriété avec un bien principal appartenant à un tiers contre rémunération, il cède par la présente à Passavant-Geiger ses droits à rémunération à l'égard de ce tiers. Passavant-Geiger accepte cette cession.

5. Le client est autorisé à revendre les marchandises sous réserve de propriété dans le cadre de ses activités commerciales habituelles. Si le client vend des marchandises sous réserve de propriété sans avoir reçu l'intégralité du prix d'achat, il s'engage à convenir avec son acquéreur d'une réserve de propriété qui reflète les obligations qui lui incombent. Le client cède par la présente à Passavant-Geiger ses créances résultant d'une telle revente ainsi que ses droits découlant de la réserve de propriété convenue par le client. Passavant-Geiger accepte cette cession. À la demande de Passavant-Geiger, le client est tenu d'informer l'acheteur de la cession et de fournir à Passavant-Geiger les informations et les documents nécessaires pour faire valoir ses droits à l'encontre de l'acheteur du client. Le client est en droit de recouvrer ses créances résultant de la revente, nonobstant la cession, tant qu'il remplit correctement ses obligations envers Passavant-Geiger.

Geiger. If the customer combines or mixes goods subject to retention of title with a main item belonging to a third party for a fee, the customer hereby assigns Passavant-Geiger its compensation claims against the third party. Passavant-Geiger accept the assignment.

5. The customer shall be entitled to resell goods subject to retention of title in the ordinary course of business. If the customer sells goods subject to retention of title without receiving the full purchase price, it shall agree to retention of title with its buyer, which reflects the obligations that bind the customer. The customer hereby assigns to Passavant-Geiger its claims based on any such resale and its rights under the retention of title agreed-upon by the customer. Passavant-Geiger accept the assignment. At Passavant-Geiger request, the customer shall be obliged to inform the buyer of the assignment and to provide Passavant-Geiger with the information and documentation necessary to assert its rights against the customer's buyer. The customer shall be entitled to collect its claims based on the resale, despite the assignment, as long as the customer properly meets its obligations to Passavant-Geiger.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

6. Si la valeur de la garantie dépasse de plus de 10 % le montant total des créances de Passavant-Geiger, Passavant-Geiger sera tenue, à la demande du client, de libérer l'excédent de garantie, selon son choix.
7. Si une procédure d'insolvabilité est ouverte à l'encontre du patrimoine du client, si la situation financière de ce dernier se détériore et que, de ce fait, l'exécution de ses obligations de paiement envers Passavant-Geiger est compromise, ou si le client suspend ses paiements, Passavant-Geiger est en droit de résilier le contrat avec effet immédiat et d'exiger la restitution immédiate de la marchandise livrée.
6. If the value of the collateral exceeds Passavant-Geiger total claims by more than 10 percent, Passavant-Geiger shall be obliged to release the surplus collateral of Passavant-Geiger choice at the request of the customer.
7. If insolvency proceedings are instituted against the assets of the customer, if the customer's financial situation deteriorates and as a result the fulfillment of its payment obligations to Passavant-Geiger is jeopardized, or if the customer suspends payments, Passavant-Geiger is entitled to withdraw from the contract with immediate effect and to require the immediate return of the delivery item.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

VI. Garantie / Warranty

1. Sous réserve des dispositions de la section VII et à l'exclusion de toute autre réclamation, Passavant-Geiger assume la responsabilité suivante en cas de vices matériels et de vices juridiques affectant la livraison, y compris les livraisons erronées ainsi que les installations incorrectes ou les notices de montage défectueuses:

2. Vices matériels

Passavant-Geiger garantit que les marchandises livrées et les services fournis sont conformes aux dispositions et normes allemandes applicables. Si les marchandises doivent être utilisées à l'étranger, le client s'engage à s'assurer de leur conformité avec la législation locale en vigueur et à procéder, si nécessaire, aux adaptations requises à ses propres frais.

3. Les marchandises sont considérées comme exemptes de défauts si elles correspondent à la qualité convenue. La description du produit de Passavant-Geiger, qui a été fournie au client avant la passation de sa commande ou qui figure dans le contrat au même titre que les présentes conditions générales, fait foi. Il n'y a pas de déclaration d'engagement supplémentaire (garantie indépendante) concernant les réclamations pour vices, à moins que le client n'ait conclu un accord

1. To the exclusion of further claims subject to the provisions of section VII Passavant-Geiger shall have the following liability for material defects and defects of title in the delivery, including wrong deliveries as well as improper installation or defective installation instructions:

2. Material Defects

Passavant-Geiger warrants that the goods delivered and the services provided will conform to applicable German provisions and standards. If goods are to be used abroad, the customer agrees to ensure their conformity with relevant local law and to make adjustments at its own expense, if necessary.

3. The goods shall be defect-free if they are of the agreed-upon quality. Passavant-Geiger product description, which was provided to the customer before the placement of its order or included in the contract in the same way as these Terms and Conditions, shall be controlling. There shall be no additional declaration of obligation (independent guarantee) with respect to claims for defects, unless the customer has entered into a separate agreement with Passavant-Geiger, which governs the scope and legal

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026) Passavant-Geiger GmbH

séparé avec Passavant-Geiger, qui régit en détail l'étendue et les conséquences juridiques de la garantie indépendante.

consequences of the independent guarantee in detail.

4. En l'absence d'accord expresse sur la qualité, les marchandises sont réputées exemptes de défauts de qualité si elles sont adaptées à l'usage prévu conformément au contrat et si elles présentent la qualité à laquelle le client est en droit de s'attendre au vu des informations et communications qui nous sont imputables. Les déclarations publiques d'autres fabricants ou de tiers ne peuvent être prises en considération.
 5. Pour que le client puisse faire valoir un droit à la garantie pour vices, il doit avoir respecté l'obligation légale de vérifier la marchandise et de signaler les défauts (articles 377 et 381 du Code de commerce allemand [HGB]). Si un défaut est manifeste (y compris une livraison erronée ou incomplète) ou est découvert lors de l'inspection ou ultérieurement, il doit nous être signalé sans délai par écrit. La notification est considérée comme « sans délai » si elle est effectuée dans un délai d'une semaine à compter de la prise de connaissance ou de la nécessité d'en prendre connaissance. L'envoi en temps utile de la notification suffit. En l'absence de notification ou en cas de notification tardive, toute réclamation fondée sur les défauts en question est exclue.
4. If there is no express agreement on quality, the goods shall be free of defects of quality if they are suitable for use in accordance with the contract and are of the quality that the customer may expect in accordance with the information and communications attributable to us. Public statements of other manufacturers or other third parties may not be taken into consideration.
 5. The prerequisite for the customer to make a claim for defects is its compliance with the statutory duty to inspect and make a complaint (Art. 377 and 381 of the German Commercial Code [HGB]). If a defect is obvious (including wrong delivery or short delivery) or is discovered upon inspection or thereafter, the defect must be promptly reported to us in writing. Notification shall be considered 'prompt' if it is made within one week of knowledge or the need to know. Timely dispatch of the notice shall suffice. If no notice is given or if notice is given belatedly, any claims based on the defects in question shall be excluded.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026) Passavant-Geiger GmbH

6. Si un défaut a été causé par le client ou par un tiers, aucun droit à la garantie ne peut être invoqué. Cela peut notamment être supposé si le défaut résulte de l'une des circonstances suivantes:
 7. - Les demandes de conception formulées par le client, si Passavant-Geiger n'était pas en mesure de constater le caractère inadapté de la demande ou si le client a rejeté les réserves exprimées par Passavant-Geiger;
 8. - Défauts des matériaux ou autres composants fournis par le client;
 9. - Une utilisation inappropriée, une installation ou une mise en service incorrecte, l'usure normale, une manipulation ou un entretien incorrect ou négligent, l'utilisation d'équipements inadaptés ou l'existence d'influences environnementales néfastes, dès lors qu'elles sont imputables au client ou à des tiers.
6. If a defect was caused by the customer or a third party, there shall be no right to assert a claim for defects. In particular, this may be assumed if the defect is based on one of the following circumstances:
 7. - Design requests by the customer if the unsuitability of the request was not discernible to Passavant-Geiger or the customer rejected Passavant-Geiger expressed concerns;
 8. - Defectiveness of the materials or other components delivered by the customer;
 9. - Improper use, faulty installation or start-up, ordinary wear and tear, faulty or negligent treatment or maintenance, use of unsuitable equipment or the existence of harmful environmental influences if they are attributable to the customer or third parties.
10. Si les marchandises livrées sont défectueuses, Passavant-Geiger peut choisir de remédier à la situation soit en éliminant les défauts (réparation), soit en livrant un article exempt de défauts (remplacement). Passavant-Geiger est en droit de subordonner la réparation du défaut au paiement du prix d'achat dû par le client. Toutefois, le client peut retenir une partie
10. If the goods delivered are defective, Passavant-Geiger can choose whether to rectify the situation by eliminating the defects (repair) or delivering a defect-free item (replacement). Passavant-Geiger shall be entitled to condition rectification of the defect on payment of the purchase price that is due by the customer. However, the customer may

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026) Passavant-Geiger GmbH

raisonnable du prix d'achat jusqu'à ce que le défaut soit éliminé. Après consultation de Passavant-Geiger, le client accordera le temps et la possibilité nécessaires pour effectuer toutes les réparations et livraisons de remplacement que Passavant-Geiger jugera nécessaires; Passavant-Geiger est par ailleurs déchargée de toute responsabilité quant aux conséquences qui en découlent. Le client n'est en droit de remédier lui-même au défaut ou de le faire réparer par des tiers et de demander à Passavant-Geiger le remboursement des frais engagés que dans les cas d'urgence où la sécurité de fonctionnement est compromise ou afin d'éviter des dommages d'une ampleur disproportionnée, auquel cas Passavant-Geiger doit en être informée immédiatement.

11. Le lieu d'exécution de la réparation du défaut est le lieu de livraison initial, à moins que l'exécution en un autre lieu ne soit conforme à l'usage prévu. Le client prend en charge les frais supplémentaires occasionnés par l'exécution en un lieu dont l'accès est restreint (par exemple, une plateforme offshore, une zone réglementée, une région polaire ou de haute montagne). En cas de remplacement, le client doit retourner la marchandise défectueuse au lieu d'exécution.

12. Si Passavant-Geiger ne parvient pas à remédier au défaut après deux

retain a reasonable portion of the purchase price until the defect is eliminated. Following consultation with Passavant-Geiger the customer shall grant the time and opportunity required to perform all repairs and replacement deliveries Passavant-Geiger deems necessary; Passavant-Geiger shall otherwise be released from liability for the consequences arising as a result. The customer shall have the right to remove the defect itself or have it removed by third parties and request compensation from Passavant-Geiger for the necessary expenses only in urgent cases where operational safety is jeopardized or in order to avert disproportionately extensive damage, in which case Passavant-Geiger must be informed immediately.

11. The place of performance for rectification of the defect shall be the original place of delivery, unless performance at a different location is in line with the intended use. The customer shall bear any additional costs incurred by performance at a place with restricted access (e.g. offshore platform, restricted area, polar or high alpine region). In the case of replacement, the customer must return the defective goods at the place of performance.

12. If Passavant-Geiger fails to rectify the defect despite two attempts or default

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

tentatives ou reste en défaut malgré l'octroi d'un délai supplémentaire raisonnable, le client peut résilier le contrat de vente, ce qui le dispense de toute autre tentative de réparation du défaut, ou réduire le prix d'achat à hauteur de la valeur du défaut. La résiliation est exclue si le défaut est mineur.

13. Vices de titre

Si l'utilisation de l'objet livré entraîne une violation de droits de propriété industrielle ou de droits d'auteur en Allemagne, Passavant-Geiger se chargera, à ses frais, d'obtenir pour le client le droit de continuer à utiliser l'objet livré ou de modifier celui-ci de manière à ce qu'il ne porte plus atteinte aux droits de propriété industrielle. Le client est en droit de résilier le contrat si cela n'est pas possible à des conditions économiquement raisonnables, d'une manière acceptable pour le client ou dans un délai raisonnable. Dans les conditions susmentionnées, Passavant-Geiger est également en droit de résilier le contrat.

14. Passavant-Geiger indemniserà en outre le client contre toute réclamation des titulaires des droits de propriété industrielle concernés qui est incontestée ou reconnue par un jugement déclaratoire.

despite being provided with a reasonable grace period, the customer can rescind the purchase contract, which waives any additional rectification of the defect, or reduce the purchase price by the value of the defect. Rescission is excluded if the defect is insubstantial.

13. Defects in Title

If use of the delivery item leads to infringement of industrial property rights or copyrights within Germany, Passavant-Geiger shall at its expense procure the right of further use for the customer or modify the delivery item in such a way that industrial property rights are no longer infringed. The customer is entitled to withdraw from the contract if this is not possible under economically reasonable conditions in a manner that is acceptable to the customer or within a reasonable time period. Under the stated conditions Passavant-Geiger is also entitled to withdraw from the contract.

14. Passavant-Geiger shall furthermore indemnify the customer against any claims of the industrial property right holders concerned that are uncontested or recognized by declaratory judgment.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026) Passavant-Geiger GmbH

15. Les obligations de Passavant-Geiger spécifiées à la section VI, paragraphe 9, concernant la violation des droits de propriété industrielle ou des droits d'auteur sont définitives, sous réserve des dispositions de la section VII, (2).

16. Elles ne s'appliquent que si :

le client informe sans délai Passavant-Geiger de toute violation alléguée des droits de propriété industrielle ou des droits d'auteur,

le client apporte un soutien raisonnable à Passavant-Geiger pour se défendre contre les réclamations formulées et/ou permet à Passavant-Geiger de mettre en œuvre les mesures de modification prévues à la section VI (9),

Passavant-Geiger se réserve le droit de prendre toutes les mesures de défense nécessaires, y compris le recours à des règlements à l'amiable, l'objet de la livraison n'a pas été fabriqué ou modifié sur instruction du client, et

la violation des droits n'est pas due au fait que le client a modifié l'objet de la livraison sans autorisation ou l'a utilisé d'une manière non conforme au contrat.

15. The obligations of Passavant-Geiger specified in section VI (9) relating to infringement of industrial property rights or copyrights shall be conclusive subject to the provisions of section VII (2).

16. They shall only apply if:

the customer informs Passavant-Geiger without delay of any assertion of industrial property right or copyright infringements,

the customer provides a reasonable degree of support to Passavant-Geiger in defending the claims asserted and/or enables Passavant-Geiger to carry out the modification measures under section VI (9),

Passavant-Geiger reserves the right to take all defensive measures, including out-of-court settlements,

the delivery item was not produced or modified on the instructions of the customer, and

the infringement of rights was not caused by the customer having modified the delivery item without authorization or having used it in a manner not in conformity with the contract.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026) Passavant-Geiger GmbH

VII. Responsabilité / Liability

1. Les dispositions des sections VI et VII, paragraphe 2, s'appliquent, à l'exclusion de toute autre prétention du client, si, par la faute de Passavant-Geiger, le client ne peut pas utiliser l'objet livré conformément au contrat en raison de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de propositions et de conseils donnés avant ou après la conclusion du contrat, ainsi que du non-respect d'autres obligations contractuelles accessoires, notamment les instructions d'utilisation et d'entretien de l'objet livré.
 2. Si le dommage ne porte pas sur l'objet de la livraison lui-même, la responsabilité de Passavant-Geiger, quel qu'en soit le fondement juridique, n'est engagée
 3. qu'en cas de faute intentionnelle,
 4. en cas d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé,
 5. en cas de vices dissimulés frauduleusement ou dont l'absence a été garantie,
 6. dans le cadre d'une promesse de garantie, et
 7. en cas de vices de l'objet livré pour lesquels la responsabilité est engagée en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits en cas de
1. The provisions of sections VI and VII (2) shall apply, to the exclusion of any further claims of the customer, if due to the fault of Passavant-Geiger the customer cannot use the delivered item in conformity with the contract on account of nonperformance or faulty execution of proposals and consultations occurring before or after conclusion of the contract and breach of other ancillary contractual obligations, particularly instructions for use and maintenance of the delivery item.
 2. In the case of damage not occurring to the delivery item itself, Passavant-Geiger shall be liable, on whatever legal grounds, only
 3. in the case of willful intent,
 4. in the case of gross negligence, in the case of culpable injury to life, body or health,
 5. in the case of defects that were fraudulently concealed or the absence of which was guaranteed,
 6. as part of a promise of guarantee, and
 7. in the case of defects in the delivery item where there is liability under product liability law for personal injury or damage to privately used property.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026) Passavant-Geiger GmbH

dommages corporels ou de dommages causés à des biens à usage privé.

8. En cas de violation coupable de l'obligation contractuelle capitale, Passavant-Geiger est également responsable en cas de négligence légère, mais limitée à une indemnisation pour des pertes typiques et prévisibles. Une obligation capitale est celle dont l'exécution permet la bonne exécution du contrat et sur laquelle le client peut légitimement compter sur son remplissage.
 9. Le client ne peut résilier ou mettre fin au contrat pour cause de manquement à une obligation, autre qu'un défaut, que si Passavant-Geiger est responsable de ce manquement. Le client ne dispose d'aucun autre droit de résiliation (notamment en vertu des articles 651 et 649 du Code civil allemand [BGB]). Toute notification de résiliation ou de résiliation doit être faite par écrit conformément à l'article 126, paragraphe 1, du BGB. Pour le reste, les dispositions légales s'appliquent.
 10. Toute autre revendication est exclue.
8. In the case of culpable violation of cardinal contractual obligation, Passavant-Geiger shall also be liable in case of slight negligence, however, limited to compensation for typical, foreseeable losses. A cardinal obligation is one whose fulfillment enables the proper implementation of the contract and which the customer can legitimately rely on being fulfilled.
 9. The customer can only withdraw or terminate the contract due to a breach of duty, which does not consist of a defect, if Passavant-Geiger is responsible for the breach of duty. The customer shall have no right of termination independent of this (particularly under Art. 651 and 649 of the German Civil Code [BGB]). Any notice of withdraw or termination must be in written form in accordance with Art. 126 par. 1 BGB. In other respects, the provisions of law shall apply.
 10. Further claims are excluded.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026) Passavant-Geiger GmbH

VIII. Délai de prescription / statute of limitations

1. Les droits réciproques des parties contractantes se prescrivent conformément aux dispositions légales, sauf indication contraire ci-dessous.
 2. Par dérogation à l'article 438, paragraphe 1, point 3, du Code civil allemand (BGB), le délai de prescription pour les actions fondées sur des vices de qualité et des vices juridiques est d'un an à compter de la livraison des marchandises ou de la prestation des services, sauf si le vice a été dissimulé de manière frauduleuse. Dans la mesure où une réception formelle a été convenue, le délai de prescription court à compter de cette réception.
 3. Les actions en justice pour vices juridiques ne sont pas prescrites dans la mesure où et tant qu'un tiers peut encore faire valoir ses droits à l'encontre du client, ces droits n'étant pas encore prescrits.
 4. Le délai de prescription s'applique aux ouvrages et aux produits neufs qui sont utilisés comme ouvrages conformément à leur destination habituelle et qui sont à l'origine du vice.
 5. Si Passavant-Geiger est tenue de verser à un client des dommages-intérêts contractuels en vertu de la section VI, en raison ou à la suite d'un défaut, le délai de prescription légal
1. The reciprocal claims of the contracting parties shall be time-barred in accordance with the provisions of law, unless otherwise specified below.
 2. By way of exception to Art. 438 par. 1 No. 3 of the German Civil Code (BGB), the limitation period for claims based on defects of quality and legal defects shall be one year from delivery of the goods or provision of the services, unless the defect was fraudulently concealed. To the extent that formal acceptance was agreed upon, the limitation period shall commence with formal acceptance.
 3. Claims for legal defects shall not be time-barred insofar as and as long as a third party can still assert its rights against the customer because such rights are not yet time-barred.
 4. The statutory limitation period shall apply to structures and newly manufactured items, which are used as structures in accordance with their customary mode of use and which have caused the defect.
 5. If Passavant-Geiger owes a customer contractual compensatory damages under Section VI. on account of or as a consequence of a defect, the statutory limitation period shall apply to

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026) **Passavant-Geiger GmbH**

s'applique à cette créance (art. 438 du Code civil allemand [BGB]). Il s'applique également aux demandes concurrentes de dommages-intérêts extracontractuels, à moins que le délai de prescription légal normal prévu aux articles 195 et 199 du BGB n'entraîne un délai de prescription plus court dans un cas particulier. Le délai de prescription prévu par la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits reste inchangé.

this claim (Art. 438 of the German Civil Code [BGB]). It shall also apply to competing non-contractual claims for compensatory damages, unless the regular statutory limitation period under Art. 195 and 199 BGB results in a shorter limitation period for an individual case. The limitation period of the German Product Liability Act shall remain unaffected.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

IX. Utilisation des logiciels / Use of Software

1. Dans la mesure où la livraison comprend des logiciels, le client se voit accorder un droit d'utilisation non transférable et non exclusif sur les logiciels fournis, y compris leur documentation. Ce droit est accordé exclusivement pour une utilisation sur le bien livré auquel ils sont destinés. Il est interdit d'utiliser les logiciels sur plusieurs systèmes ou par des tiers ne disposant pas eux-mêmes d'une licence d'utilisation, ainsi que de les transmettre à de tels tiers.
 2. Le client n'est autorisé à reproduire, modifier ou traduire le logiciel, ou à le convertir du code objet en code source, que dans la mesure où la loi l'y autorise (art. 96 a et suivants de la loi allemande sur le droit d'auteur et les droits voisins [UrhG]). Le client s'engage notamment à ne pas supprimer les mentions de droit d'auteur ni à les modifier sans l'accord écrit préalable de Passavant-Geiger.
 3. Tous les autres droits relatifs au logiciel et à la documentation, y compris les copies, restent la propriété de Passavant-Geiger et/ou du fournisseur du logiciel. L'octroi de sous-licences n'est pas autorisé.
1. To the extent that the scope of delivery includes software, the customer shall be granted a nontransferable, nonexclusive right to use the software supplied, including its documentation. It shall be provided exclusively for use on the delivery item for which it is intended. Use of the software on more than one system or by third parties who do not themselves have a license to use the software or forwarding it to such parties is prohibited.
 2. The customer may only reproduce, revise or translate the software or convert it from the object code into the source code to the extent legally permitted (Art. 96 a et seq. of the German Act on Copyright and Related Rights [UrhG]). The customer undertakes in particular not to remove copyright notices or alter them without the prior written agreement of Passavant-Geiger.
 3. All other rights to the software and documentation, including copies, shall remain with Passavant-Geiger and/or the software supplier. The granting of sublicenses is not permitted.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

X. Force majeure, impossibilité d'exécution du contrat, réserve d'exécution /Force Majeure, Frustration of the Contract, Reservations with respect to Performance

1. En cas de force majeure affectant Passavant-Geiger ou ses fournisseurs, l'obligation de Passavant-Geiger d'effectuer les livraisons et de fournir les services sera suspendue pendant toute la durée de la perturbation ainsi que pendant un délai de reprise raisonnable. Il en va de même en cas de pénurie d'énergie ou de matières premières, de grèves et de mesures administratives.
 2. Si un changement important survient dans les circonstances existant au moment de la signature du contrat et qu'il ne peut être raisonnablement exigé de Passavant-Geiger qu'elle continue à respecter le contrat en conséquence, Passavant-Geiger est en droit de résilier le contrat.
 3. L'exécution du contrat par Passavant-Geiger est soumise à la condition que celle-ci ne contrevienne pas aux dispositions des législations nationales et internationales en matière de commerce extérieur, ni aux sanctions ou embargos.
1. In the event of force majeure affecting Passavant-Geiger or its suppliers, Passavant-Geiger obligation to make deliveries and provide services shall be suspended for the duration of the disruption and a reasonable recovery period. The same shall apply to shortages of energy or raw materials, industrial actions and official orders.
 2. If a serious change in the circumstances existing at the time of the signing of the contract occurs, and Passavant-Geiger cannot be expected to continue its adherence to the contract as a result, Passavant-Geiger shall be entitled to withdraw from the contract.
 3. Passavant-Geiger performance of the contract shall be subject to the reservation that such performance must not violate the provisions of national and international foreign trade laws, sanctions or embargos.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

XI. Pas de réexportation vers la Russie / No re-export to Russia

1. Le client s'engage à ne pas vendre, exporter ou réexporter, directement ou indirectement, vers la Fédération de Russie ou en vue d'une utilisation dans la Fédération de Russie, les marchandises fournies en vertu du contrat ou en rapport avec celui-ci qui relèvent du champ d'application de l'article 12 octies du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil.
 2. Le client s'engage à tout mettre en œuvre pour veiller à ce que l'objectif visé au paragraphe (1) ne soit pas compromis par des tiers situés en aval de la chaîne commerciale, y compris d'éventuels revendeurs.
 3. Le client doit mettre en place et maintenir un mécanisme de surveillance adéquat afin de détecter tout comportement, de la part de tiers situés en aval de la chaîne commerciale, y compris d'éventuels revendeurs, qui serait de nature à aller à l'encontre de l'objectif visé au paragraphe (1).
 4. Toute violation des paragraphes (1), (2) ou (3) constituera une violation substantielle d'un élément essentiel du contrat, et Passavant-Geiger sera en droit de demander des mesures de réparation appropriées, y compris, sans s'y limiter:
 5. (i) la résiliation du présent contrat ; et
1. The customer shall not sell, export or re-export, directly or indirectly, to the Russian Federation or for the use in the Russian Federation any goods supplied under or in connection with the contract that fall under the scope of Article 12g of Council Regulation (EU) No 833/2014.
 2. The customer shall undertake its best efforts to ensure that the purpose of paragraph (1) is not frustrated by any third parties further down the commercial chain, including by possible resellers.
 3. The customer shall set up and maintain an adequate monitoring mechanism to detect conduct by any third parties further down the commercial chain, including by possible resellers, that would frustrate the purpose of paragraph (1).
 4. Any violation of paragraphs (1), (2) or (3) shall constitute a material breach of an essential element of the contract, and Passavant-Geiger shall be entitled to seek appropriate remedies, including, but not limited to:
 5. (i) termination of this Agreement; and

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

- | | |
|--|--|
| <p>6. (ii) une pénalité correspondant à 5 % de la valeur totale du contrat ou du prix des marchandises exportées, le montant le plus élevé étant retenu.</p> <p>7. Le client doit immédiatement informer Passavant-Geiger de tout problème lié à l'application des paragraphes (1), (2) ou (3), y compris toute activité pertinente de tiers susceptible de compromettre l'objectif du paragraphe (1). Le client doit mettre à la disposition de Passavant-Geiger les informations relatives au respect des obligations prévues aux paragraphes (1), (2) et (3) dans un délai de deux semaines à compter de la simple demande de ces informations.</p> | <p>6. (ii) a penalty of 5% of the total value of the contract or price of the goods exported, whichever is higher.</p> <p>7. The customer shall immediately inform Passavant-Geiger about any problems in applying paragraphs (1), (2) or (3), including any relevant activities by third parties that could frustrate the purpose of paragraph (1). The customer shall make available to Passavant-Geiger information concerning compliance with the obligations under paragraph (1), (2) and (3) within two weeks of the simple request of such information.</p> |
|--|--|

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

XII. Pas de réexportation vers la Biélorussie / No re-export to Belarus

1. Le client s'engage à ne pas vendre, exporter ou réexporter, directement ou indirectement, vers la Biélorussie ou en vue d'une utilisation en Biélorussie, les biens fournis en vertu du contrat ou en rapport avec celui-ci qui relèvent du champ d'application de l'article 8 octies du règlement (UE) n° 765/2006 du Conseil.
 2. Le client s'engage à tout mettre en œuvre pour veiller à ce que l'objectif visé au paragraphe (1) ne soit pas compromis par des tiers situés en aval de la chaîne commerciale, y compris d'éventuels revendeurs.
 3. Le client doit mettre en place et maintenir un mécanisme de surveillance adéquat afin de détecter tout comportement, de la part de tiers situés en aval de la chaîne commerciale, y compris d'éventuels revendeurs, qui serait de nature à aller à l'encontre de l'objectif visé au paragraphe (1).
 4. Toute violation des paragraphes (1), (2) ou (3) constituera un manquement grave à un élément essentiel du contrat, et Passavant-Geiger sera en droit de demander des mesures de réparation appropriées, notamment, mais sans s'y limiter :
 5. (i) la résiliation du présent contrat ; et
1. The customer shall not sell, export or re-export, directly or indirectly, to Belarus or for the use in Belarus any goods supplied under or in connection with the contract that fall under the scope of Article 8g of Council Regulation (EU) No 765/2006.
 2. The customer shall undertake its best efforts to ensure that the purpose of paragraph (1) is not frustrated by any third parties further down the commercial chain, including by possible resellers.
 3. The customer shall set up and maintain an adequate monitoring mechanism to detect conduct by any third parties further down the commercial chain, including by possible resellers, that would frustrate the purpose of paragraph (1).
 4. Any violation of paragraphs (1), (2) or (3) shall constitute a material breach of an essential element of the contract, and Passavant-Geiger shall be entitled to seek appropriate remedies, including, but not limited to:
 5. (i) termination of this Agreement; and

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

6. (ii) une pénalité correspondant à 5 % de la valeur totale du contrat ou du prix des marchandises exportées, le montant le plus élevé étant retenu.
6. (ii) a penalty of 5% of the total value of the contract or price of the goods exported, whichever is higher.
7. Le client doit immédiatement informer Passavant-Geiger de tout problème rencontré dans l'application des paragraphes (1), (2) ou (3), y compris de toute action pertinente de tiers susceptible de compromettre l'objectif du paragraphe (1). Le client doit mettre à la disposition de Passavant-Geiger les informations relatives au respect des obligations prévues aux paragraphes (1), (2) et (3) dans un délai de deux semaines à compter de la simple demande de ces informations.
7. The customer shall immediately inform Passavant-Geiger about any problems in applying paragraphs (1), (2) or (3), including any relevant activities by third parties that could frustrate the purpose of paragraph (1). The customer shall make available to Passavant-Geiger information concerning compliance with the obligations under paragraph (1), (2) and (3) within two weeks of the simple request of such information.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

XIII. Droit applicable, juridiction compétente/ Applicable Law, Place of Jurisdiction

1. Toutes les relations juridiques entre Passavant-Geiger et le client sont régies exclusivement par le droit de la République fédérale d'Allemagne applicable aux relations juridiques entre parties nationales, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Par dérogation, les conditions et les effets de la réserve de propriété conformément à la section V sont soumis au droit du lieu de stockage et d'installation de la marchandise, si le choix de la loi allemande s'avère inadmissible ou sans effet.
 2. Pour les personnes visées à la section I.1, dans la mesure où le client a son siège social dans l'Union européenne, le lieu de juridiction exclusif – y compris en matière d'arbitrage international – pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle ou s'y rapportant est le siège social de Passavant-Geiger, situé à Aarbergen.
- Passavant-Geiger est également en droit d'intenter une action
- devant tout tribunal compétent à l'égard du client. Si le client a son siège social en dehors de l'UE, tous les litiges seront définitivement réglés conformément au Règlement
1. All legal relationships between Passavant-Geiger and the customer shall be governed exclusively by the law of the Federal Republic of Germany applicable to legal relationships between domestic parties to the exclusion of the UN Convention on Contracts for the International Sale of Goods. By way of derogation, the prerequisites and effects of the retention of title pursuant to Section V. shall be subject to the law at the respective place of storage and installation of the item, should the choice of law made in favor of German law accordingly be inadmissible or ineffective.
 2. For those persons addressed by Section I.1, insofar as the customer has its registered office in the EU, the sole place of jurisdiction – including international jurisdiction – for all disputes arising under and in connection with the contractual relationship shall be Passavant-Geiger's registered office is located in Aarbergen.
- Passavant-Geiger shall also be entitled to sue in any court with
- general jurisdiction over the customer. If the customer has its registered office outside the EU, all disputes shall be

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

d'arbitrage de la CCI, à l'exclusion du recours aux tribunaux ordinaires. Le lieu de l'arbitrage sera la Chambre de commerce internationale (CCI) à Berlin. La procédure d'arbitrage se déroulera en allemand. Les annexes aux mémoires peuvent également être soumises en anglais sans qu'une traduction soit nécessaire.

3. Dispositions particulières relatives aux prestations de travaux:

Si le client a chargé Passavant-Geiger de l'installation, du montage ou de la mise en service de la marchandise livrée par Passavant-Geiger, les dispositions suivantes s'appliquent en complément.

finally settled in accordance with the ICC Rules of Arbitration, excluding recourse to the ordinary courts of law. The place of arbitration shall be the ICC International Chamber of Commerce in Berlin. The arbitration proceedings shall be conducted in German. Annexes to pleadings may also be submitted in English without the need for translation.

3. Special Provisions for the Performance of Work:

If the customer has hired Passavant-Geiger to assemble, install or place the goods delivered by us into operation, the following provisions shall apply as a supplement.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

XIV. Sous-traitants / Subcontractors

1. Passavant-Geiger est en droit de faire appel à des sous-traitants pour les services d'installation.

1. Passavant-Geiger shall be entitled to use subcontractors for installation services.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

XV. Obligations de coopération du client / The Customer's Duty to Cooperate

1. Le client doit, à ses frais et en temps utile avant le début des travaux de Passavant-Geiger, réaliser tous les travaux de terrassement, de construction et autres travaux annexes ne relevant pas du domaine de l'entreprise. Il doit en outre mettre à disposition en temps utile le personnel spécialisé et auxiliaire nécessaire, ainsi que les matériaux de construction et les outils, les équipements et matériaux requis pour le montage et la mise en service, tels que les échafaudages, les appareils de levage et autres dispositifs, ainsi que les raccordements pour l'énergie et l'eau sur le lieu d'utilisation et l'éclairage.
 2. Le client doit veiller à ce que le matériel nécessaire au montage ou à l'installation soit stocké sur le site d'installation, notamment les pièces de machines, les équipements et les outils. Il est tenu de mettre à disposition des locaux adaptés à cet effet, en particulier des locaux suffisamment spacieux, secs et verrouillables, ainsi que des locaux de travail et de pause convenables pour le personnel chargé de l'installation. Les vêtements et équipements de protection qui pourraient s'avérer nécessaires en raison des conditions particulières du site d'installation doivent être fournis.
1. The customer shall complete all necessary earth-moving work, construction work and other ancillary work outside the scope of Passavant-Geiger industry at its own expense in due time before the start of Passavant-Geiger work. In addition, the customer shall provide the necessary specialists and support personnel, building materials and tools, commodities and consumables needed for installation and startup, such as scaffolding, hoisting devices and other devices, fuel and lubricants as well as connections for energy and water at the place of use as well as heating and lighting in due time.
 2. The customer shall ensure storage of the materials needed for assembly or installation at the installation site, such as machine parts, equipment and tools. The customer shall be obliged to provide suitable rooms for this, particularly sufficiently large, dry and lockable rooms, and reasonable working and break rooms for the installation personnel. Protective clothing and devices, which may be necessary due to special conditions at the installation site, shall be provided.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

3. Avant le début des travaux d'installation, le client doit fournir à Passavant-Geiger les informations nécessaires concernant l'emplacement des conduits électriques, télécommunications, gaz et eau souterrains ou autres équipements vulnérables, ainsi que les informations porteuses nécessaires de sa propre initiative.
4. Si le montage, l'installation ou la réception officielle sont retardés en raison de circonstances qui ne relèvent pas de la responsabilité de Passavant-Geiger, le client prendra en charge, dans une mesure raisonnable, les frais supplémentaires liés aux délais d'attente ainsi que les éventuels déplacements supplémentaires du personnel d'installation de Passavant-Geiger qui pourraient s'avérer nécessaires.
3. Avant le début des travaux d'installation, le client doit fournir de sa propre initiative à Passavant-Geiger les informations nécessaires concernant l'emplacement des conduites souterraines d'électricité, de télécommunications, de gaz et d'eau ou de tout autre équipement sensible, ainsi que les informations requises relatives à la capacité de charge.
4. If assembly, installation or formal acceptance is delayed due to circumstances that are not Passavant-Geiger responsibility, the customer shall bear the reasonable additional costs for waiting periods and any additional trips by Passavant-Geiger installation personnel, which may be necessary.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

XVI. Produits sur mesure / Custom-made Goods

1. Les machines Passavant-Geiger sont régulièrement adaptées aux besoins du client et constituent donc, par nature, des produits sur mesure. Si des produits sur mesure sont fabriqués à la demande du client, ce dernier n'est en droit de résilier le contrat qu'en cas de motif valable relevant de la responsabilité de Passavant-Geiger.
 2. En cas de refus de réception de marchandises fabriquées selon les spécifications du client, Passavant-Geiger est en droit de se débarrasser des articles aux frais du client après l'expiration, sans résultat, d'un délai raisonnable de retrait qui lui aura été notifié par écrit.
1. Passavant-Geiger machines are regularly adapted to the customer's requirements and are therefore basically custom-made goods. If custom-made goods are manufactured at the order of the customer, the customer shall only be entitled to terminate the agreement if there is good cause arising from Passavant-Geiger area of responsibility.
 2. If goods made to the customer's specifications are not accepted, Passavant-Geiger shall be entitled to dispose of the items at the customer's expense after the expiration without result of a reasonable pickup period announced to the customer in text form.

Terms and Conditions of Sale and Delivery (04/2026)

Passavant-Geiger GmbH

XVII. Réception formelle / Formal Acceptance

1. Si, une fois la prestation achevée – et éventuellement avant l'expiration du délai d'exécution convenu, Passavant-Geiger demande la réception de la prestation, le client doit procéder à la réception dans un délai de 12 jours ouvrables, sauf accord contraire. Sur demande, les parties autonomes de la prestation doivent être réceptionnées séparément. La réception ne peut être refusée qu'en raison de défauts substantiels, et ce jusqu'à leur élimination.
 2. Si aucune réception formelle n'est demandée, la prestation sera réputée acceptée à l'expiration d'un délai de 30 jours ouvrables à compter de la notification écrite de son achèvement. Si aucune réception formelle n'est demandée et que le client a commencé à utiliser la prestation ou une partie de celle-ci, la réception sera réputée effectuée à l'expiration d'un délai de six jours ouvrables à compter du début de l'utilisation, sauf accord contraire.
 3. Dès la réception officielle, le risque est transféré au client, dans la mesure où il ne lui a pas déjà été transféré en vertu de la section III.
1. If, after completion – and possibly before the expiration of the agreed-upon performance period – Passavant-Geiger requests that the performance be accepted, the customer shall conduct the acceptance procedure within 12 business days, unless otherwise agreed. Upon request, self-contained performance segments shall be accepted separately. Acceptance can only be refused until material defects are eliminated.
 2. If no formal acceptance is requested, the performance shall be deemed to have been accepted at the expiration of 30 business days after written notice of completion. If no formal acceptance is requested and the customer has begun using the performance or a part thereof, acceptance shall be deemed to have been granted after the expiration of six business days from the start of use, unless otherwise agreed.
 3. With formal acceptance, the risk shall pass to the customer, to the extent that the risk has not already passed to the customer under Section III.